

Dossier Amiante Avant Travaux - Page 1/31 N° de dossier : 868982



# RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Norme NF X46-020 (12/2008) & Code de la santé Publique, articles R1334-14 à 29 (abrogeant le décret 96-97 du 07 février 96) - Programme de repérage de la liste C du décret 2011-629 du 03 juin 2011

Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage



Bien expertisé

129 RUE DU LT MOISANT ESC AM 25LAM0002 (25LAM0002) 77190 DAMMARIE LES LYS



	Ré	sultat c	lu repé en page 5	rage		
Etat :	EP	AC1	AC2	N=1	N=2	N=3
Nombre :	6	0	0	0	0	0

Important: Dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux les états de conservation ne sont donnés qu'à titre informatif dans le cas où les matériaux amiantés seraient conservés à l'issue des travaux. Ces états de conservation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'analyse des risques des entreprises intervenantes.

## SYNTHESE DES CONCLUSIONS GENERALES DU REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS **CONTENANT DE L'AMIANTE (RESULTATS DETAILLES EN PAGE 5):**

**PRESENCE** 

Pièces non visitées : voir Page 5

Des investigations complémentaires devront être réalisées sur ces éléments non inspectés afin de compléter le repérage.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE ET AVEC L'AUTORISATION D'ALLO DIAGNOSTIC

## **ALLODIAGNOSTIC ILE-DE-FRANCE EST**

Capital : 6 990 495€ RCS: 50503704400029 123, ZI Courbuisson 77920 SAMOIS SUR SEINE



Christelle LANDREIN

Diagnostic effectué par :

**CPDI 4038** 

## ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE:

AXA n° 3912280604



Diagnostiqueur certifié par un organisme accrédité COFRAC Certification no

I.Cert Décernée par Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert. N° de certification CPDI 4038 délivré le 20/07/2016 et expirant le 19/07/2021.

Edité à SAMOIS SUR SEINE, le 25/05/2017

Par: Christelle LANDREIN allo diagnostic

**CPDI 4038** 







Dossier Amiante Avant Travaux - Page 2/31 N° de dossier : 868982



## SOMMAIRE

1.QUELS SONT LES INTERVENANTS SUR CETTE EXPERTISE ?	2
2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	3
3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES INVESTIGATIONS	3
4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
5. CONCLUSIONS DU REPERAGE	5
6. CROQUIS DE REPERAGE	7
8. ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	
9. RAPPORTS D'ANALYSES	15
10. PROGRAMME DE REPERAGE DE LA NORME NF X 46-020	24
11. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	28
12 ANNEXES / ATTESTATION D'ASSURANCE /CERTIFICATIONS	31

## 1.QUELS SONT LES INTERVENANTS SUR CETTE EXPERTISE?

Propriétaire Société OPH 77

**10 AVENUE CHARLES PEGUY** 

**77000 MELUN** 

Donneur d'ordre OPH 77 - Agence Melun Val de Seine En qualité de Autre

**77000 MELUN** 

Diagnostiqueur Christelle LANDREIN

Certifié par I.Cert
N° de certification CPDI 4038
Date d'obtention de la certification 20/07/2016

Accompagnateur (le cas échéant) Sur place avec locataire

Compagnie d'assurance AXA

 N° de police
 3912280604

 Date de validité
 31/12/2017

Laboratoire d'analyse (le cas échéant)

Nom Institut technique des gaz et de l'air (ITGA)
Adresse Parc d'affaires - Espace Performances - Bât K

35768 SAINT-GREGOIRE

Expertise demandé le 2017-04-24 14:55:17

Visite effectuée le 2017/04/24

Références cadastrales :

Numéro de lot : Porte 2 Lot numéro 25LAM0002,

 Numéro de mission :
 868982

 Référence client :
 2017/8037

 Visite effectuée le :
 2017/04/24

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, la société Allodiagnostic n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).





N° de dossier : 868982



# 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIO

Tableau des documents en lien avec cette expertise

Documents demandés	Documents remis
Plan/Croquis du bâtiment	Non
Autre documents relatif à la construction (permis de construire, historique des travaux, etc.)	Non
Document relatif au projet de travaux (projet, APS, APD, DCE, etc.)	Non
Rapport de repérage antérieur	Non

Observations:

Néant

# 3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX SUR LESQUELS PORTENT LES **INVESTIGATIONS**

## Locaux ou parties de locaux concernés par les travaux :

Entrée, Salon, Chambre 1, Chambre 2, Cuisine, Salle d'eau

Descriptif des travaux :

**REFECTION SOLS** 

cuisine, chambre 1

**REFECTION MURS ET PLAFONDS** 

entrée, séjours, chambre 2, cuisine, salle d'eau

<u>Important</u>

Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à Allo Diagnostic un état descriptif exhaustif écrit des travaux projetés que nous avons décrit ci-dessus.

Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement, tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage.

Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 4/31 N° de dossier : 868982



# 4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

## Programme de repérage :

Le programme de repérage (Cf. annexe 4) de la mission décrite en tête du présent rapport est exhaustif et nécessite des sondages destructifs et/ou des démontages particuliers, de manière à suivre rigoureusement le programme de repérage de la liste C du décret du 3 juin 2011 et de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

## Ne font pas partie du repérage :

- Les machineries en place (ascenseur / ventilation)
- Les locaux « Poste de Transformation » (en service et nécessitant une habilitation particulière pour y pénétrer)
- Les locaux ou parties de locaux n'ayant pu être inspectés et listés dans le tableau page précédente
- Les ouvrages et réseaux enterré

## Sondages:

Tous nos sondages ont été réalisés en suivant scrupuleusement le programme de repérage de l'annexe A de la norme NF X 46-020.

Chaque sondage est décrit dans la section 6 « *Description des investigations réalisées »*. Ils sont réalisés en partant de la surface du support jusqu'à l'élément structurel du bâtiment.

En respect de l'Annexe B de la norme NF X 46-020, les prélèvements réalisés dans le cadre du présent repérage concernent tout ou partie de l'épaisseur des matériaux. Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, tous les prélèvements sont localisés sur les croquis / plans disponibles en annexe du présent rapport.

Les mesures de prévention collective, le choix des équipements de protection individuelle et du matériel à utiliser sont issus de l'évaluation des risques réalisée préalablement à l'intervention, selon le mode opératoire d'Allodiagnostic dans lequel est détaillée la méthodologie de prélèvements.



## Ecart, adjonction ou suppression par rapport à la norme NF X 46-020 :

Information relative aux conditions spécifiques du repérage, telles que les conditions d'inaccessibilité, l'impossibilité de réaliser un prélèvement destructif, etc. :

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	X	-	-
Bâtiment vide d'occupants	Х		
Bâtiment vide de mobilier	Х		
Les équipements et installations étaient en services	Х		
Les équipements et installations étaient alimentés	Х		
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 5/31 N° de dossier : 868982



## 5. CONCLUSIONS DU REPERAGE

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, la nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

Dans le cas ou des matériaux contenant de l'amiante ont été repérés, il convient de confier le désamiantage à une entreprise certifiée. Le repérage est conforme à la règlementation dans le cadre de cette mission. Toutefois, il n'est jamais possible d'être parfaitement exhaustif, dans la mesure où un sondage n'est représentatif qu'à l'endroit précis du support investigué. Il convient donc de rester toujours très vigilent lors des travaux quant à l'éventuelle mise à jour de matériaux suspects ce qui nécessitera un repérage complémentaire.

Tableau 1 – Liste des matériaux ou produits contenant de **l'amiante** 

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
Entrée	Identifiant: 0003 Prélèvement: 868982/CLA0003-050517 Description: Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie Composant de la construction: mur - DEF Partie à sonder: Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score EP (Z-III-RF)	
Salon	Identifiant: 0003 Prélèvement: 868982/CLA0003-050517 Description: Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie Composant de la construction: mur - F Partie à sonder: Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score EP (Z-III-RF)	
	Identifiant: 0003 Prélèvement: 868982/CLA0003-050517 Description: Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie Composant de la construction: mur - ABGH Partie à sonder: Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score EP (Z-III-RF)	
	Identifiant: 0001-3 Réf. prélèvement: 868982/CLA0001- 050517-3 Réf. laboratoire: IT141705-25149 Description: Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières non séparable + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + peinture non séparable Composant de la construction: Sol Partie à sonder: Substrat : Colle + Ragréage - Revêtement : Revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	Score EP (Z-III-RF)	
Chambre 1	Identifiant: 0001 Prélèvement: 868982/CLA0001-050517- 3 Description: Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières non séparable + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + peinture non séparable Composant de la construction: Sol Partie à sonder: Substrat : Colle + Ragréage - Revêtement : Revêtement souple	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 6/31 N° de dossier : 868982



Etat de **Identifiant + Description Photo** (justification) conservation Identifiant: 0003 Prélèvement: 868982/CLA0003-050517 Présence <u>Description:</u> Substrat : placoplâtre -Revêtement : Tapisserie d'amiante Score EP Chambre 2 (Après (Z-III-RF) Composant de la construction: mur - A analyse en Partie à sonder: Substrat : placoplâtre laboratoire) Revêtement : Tapisserie Identifiant: 0003 Prélèvement: 868982/CLA0003-050517 Présence Description: Substrat : placoplâtre d'amiante Score EP (Après analyse en Salle d'eau **Revêtement : Tapisserie** (Z-III-RF) Composant de la construction: mur - A Partie à sonder: Substrat : placoplâtre laboratoire) Revêtement : Tapisserie

## MESURES A PRENDRE EN FONCTION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX AMIANTES :

Important : Dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux les états de conservation ne sont donnés qu'à titre informatif dans le cas où les matériaux amiantés seraient conservés à l'issue des travaux. Ces états de conservation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'analyse des risques des entreprises intervenantes.

FLOCAGES, CALORIFUGEAGES & FAUX-PLAFONDS CONTENANT DE

L'AMIANTE (MESURES OBLIGATOIRES)

N=1 : Contrôle triennal de l'état de conservation N=2 : Effectuer des mesures d'empoussièrement de l'air

N=3 : Effectuer des travaux de retrait ou de confinement sous 36 mois

(Voir fiche(s) d'évaluation ci-après)

AUTRES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE (MESURES D'ORDRE GENERALE)

EP: Surveiller l'évolution de l'état de conservation.
AC1: Recouvrir le matériau d'une couche de protection.

AC2: Supprimer ou remplacer le composant.

Liste des locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants n'ayant pas pu être inspecté(s) dans le cadre d'un repérage réglementaire :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	



Dossier Amiante Avant Travaux - Page 7/31 N° de dossier : 868982



# 6. CROQUIS DE REPERAGE

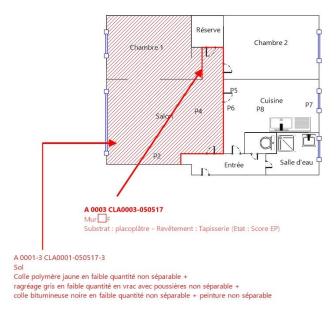


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : ALLODIAGNOSTIC, auteur : Christelle LANDREIN
Dossier n° 868982 du
Adresse du bien : 129 RUE DU LT MOISANT ESC AM 25LAM0002 (25LAM0002) 77190 DAMMARIE LES LYS#

Légende

| Surface de matériaux amiantés | N° prélèvement | Matériaux prélevés – négatif |
| Linéaire de matériaux amiantés | A N° prélèvement (matériaux-état) | Matériaux prélevés – positif





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 8/31 N° de dossier : 868982



# 7.DESCRIPTION DES INVESTIGATIONS REALISEES

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, lorsqu'il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La nature de ces matériaux et produits ainsi que leur localisation sont décrites ci-après.

## 7.1 Liste des pièces visitées :

Entrée, Salon, Chambre 1, Chambre 2, Cuisine, Salle d'eau

## 7.2 Immeuble ou parties d'immeuble non visitées et justification :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

## 7.3 Descriptions des investigations réalisées :

<u>Legende</u>: «! - matériaux indissociables\* » l'échantillon multicouche a été envoyée au laboratoire avec une demande d'analyse sur chaque couche séparément. Cependant, le laboratoire n'ayant pas réussi à distinguer chacune d'entre-elle, le retour de l'analyse a été généralisé à l'ensemble de l'échantillon. Des investigations complémentaires pourront être réalisées sur simple demande.

	Nive	eau : N/A		Piè	ece : Entrée	
Zone	N°Sondage	Matériaux constitutifs	Prélèvement	Etat de conservation	N° de Prélèvement	Photo
Mur ABC	0001	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0002-050517- 868982	Absence	CLA0002-050517- 868982	idem photo analyse CLA0002-050517- 868982
Mur DEF	0002	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0003-050517- 868982	Présence Score EP	CLA0003-050517- 868982	idem photo analyse CLA0003-050517- 868982
Plafond	0003	Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0004-050517- 868982	Absence	CLA0004-050517- 868982	idem photo analyse CLA0004-050517- 868982
	Nive	eau : N/A		Pie	èce : Salon	
Zone	N°Sondage	Matériaux constitutifs	Prélèvement	Etat de conservation	N° de Prélèvement	Photo
Sol	0004	Revêtement bicouche souple beige et rouge	oui	Absence	CLA0001-050517- 868982	
Mur C	0005	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	oui	Absence	CLA0002-050517- 868982	





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 9/31 N° de dossier : 868982



Mur DE	0006	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0002-050517- 868982	Absence	CLA0002-050517- 868982	idem photo analyse CLA0002-050517- 868982
Mur F	0007	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	oui ! - matériaux indissociables*	Présence Score EP	CLA0003-050517- 868982	
Mur ABGH	0008	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0003-050517- 868982 ! - matériaux indissociables*	Présence Score EP	CLA0003-050517- 868982	idem photo analyse CLA0003-050517- 868982
Plafond	0009	Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture	oui	Absence	CLA0004-050517- 868982	
Sol	0010	Revêtement souple beige	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0001-050517-2- 868982	Absence	CLA0001-050517- 2-868982	idem photo analyse CLA0001-050517-2- 868982
Sol	0011	Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières non séparable + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + peinture non séparable	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0001-050517-3- 868982 ! - matériaux indissociables*	Présence Score EP	CLA0001-050517- 3-868982	idem photo analyse CLA0001-050517-3- 868982
	Nive	eau : N/A	Pièce : Chambre 1			
Zone	N°Sondage	Matériaux constitutifs	Prélèvement	Etat de conservation	N° de Prélèvement	Photo
Sol	0012	Revêtement bicouche souple beige et rouge	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0001-050517- 868982	Absence	CLA0001-050517- 868982	idem photo analyse CLA0001-050517- 868982
Sol	0013	Revêtement souple beige	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0001-050517-2- 868982	Absence	CLA0001-050517- 2-868982	idem photo analyse CLA0001-050517-2- 868982
Sol	0014	Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières non séparable + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + peinture non séparable	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0001-050517-3- 868982 ! - matériaux indissociables*	Présence	CLA0001-050517- 3-868982	idem photo analyse CLA0001-050517-3- 868982
	Nive	eau : N/A		Pièce	e : Chambre 2	
Zone	N°Sondage	Matériaux constitutifs	Prélèvement	Etat de conservation	N° de Prélèvement	Photo





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 10/31 N° de dossier : 868982



Mur BCD	0015	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0002-050517- 868982	Absence	CLA0002-050517- 868982	idem photo analyse CLA0002-050517- 868982
Mur A	0016	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0003-050517- 868982 ! - matériaux indissociables*	Présence Score EP	CLA0003-050517- 868982	idem photo analyse CLA0003-050517- 868982
Plafond	0017	Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0004-050517- 868982	Absence	CLA0004-050517- 868982	idem photo analyse CLA0004-050517- 868982
	Nive	eau : N/A		Piè	ce : Cuisine	
Zone	N°Sondage	Matériaux constitutifs	Prélèvement	Etat de conservation	N° de Prélèvement	Photo
Sol	0018	Substrat : Colle + Ragréage - Revêtement : Revêtement souple	oui	Absence	CLA0005-050517- 868982	
Mur A	0019	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	oui	Absence	CLA0006-050517- 868982	
Mur EF	0020	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0006-050517- 868982	Absence	CLA0006-050517- 868982	idem photo analyse CLA0006-050517- 868982
Mur C	0021	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	oui	Absence	CLA0007-050517- 868982	
Mur BD	0022	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0007-050517- 868982	Absence	CLA0007-050517- 868982	idem photo analyse CLA0007-050517- 868982
Plafond	0023	Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture	oui	Absence	CLA0008-050517- 868982	
	Nive	eau : N/A		Pièce	e : Salle d'eau	
Zone	N°Sondage	Matériaux constitutifs	Prélèvement	Etat de conservation	N° de Prélèvement	Photo





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 11/31 N° de dossier : 868982



Mur A	0024	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0003-050517- 868982 ! - matériaux indissociables*	Présence Score EP	CLA0003-050517- 868982	idem photo analyse CLA0003-050517- 868982
Mur B	0025	Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0006-050517- 868982	Absence	CLA0006-050517- 868982	idem photo analyse CLA0006-050517- 868982
Mur CDEF	0026	Substrat : Béton - Revêtement : Tapisserie	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0007-050517- 868982	Absence	CLA0007-050517- 868982	idem photo analyse CLA0007-050517- 868982
Plafond	0027	Substrat : Plâtre - Revêtement : Peinture	sondage et extension de la zone homogène du prélèvement n°CLA0008-050517- 868982	Absence	CLA0008-050517- 868982	idem photo analyse CLA0008-050517- 868982





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 12/31 N° de dossier : 868982



# **8.ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS**

Important: Dans le cadre du diagnostic amiante avant travaux les états de conservation ne sont donnés qu'à titre informatif dans le cas où les matériaux amiantés seraient conservés à l'issue des travaux. Ces états de conservation ne peuvent en aucun cas se substituer à l'analyse des risques des entreprises intervenantes.

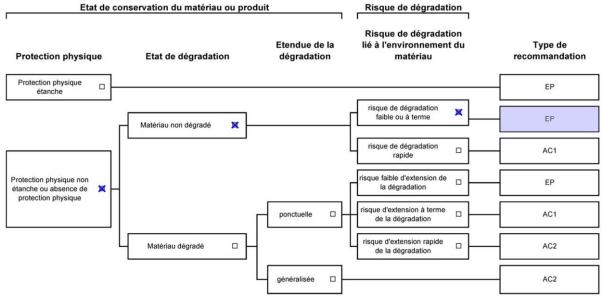
## Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

## Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

## Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste C



Dossier n° 868982

Date de l'évaluation : 2017/04/24

Bâtiment / local ou zone homogène : Entrée

Identifiant Matériau: 0003

Matériau : Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie

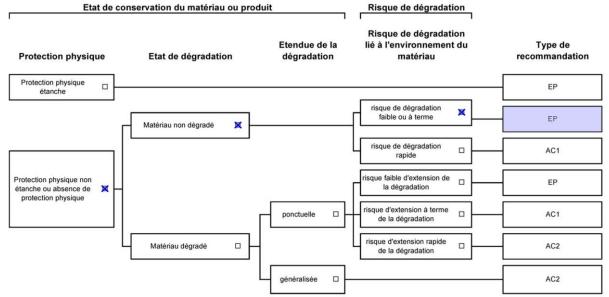
Résultat Score EP (Z-III-RF)





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 13/31 N° de dossier : 868982





Dossier n° 868982

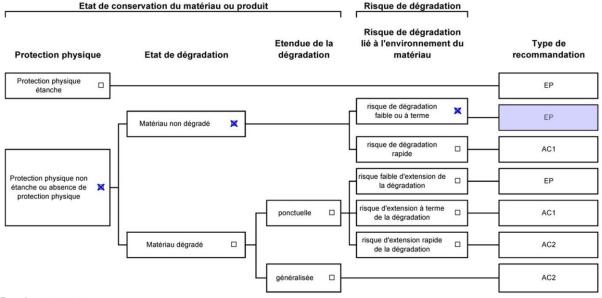
Date de l'évaluation : 2017/04/24

Bâtiment / local ou zone homogène : Salon

Identifiant Matériau: 0003

Matériau : Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie

Résultat Score EP (Z-III-RF)



Dossier n° 868982

Date de l'évaluation : 2017/04/24

Bâtiment / local ou zone homogène : Salon

Identifiant Matériau: 0003

Matériau : Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie

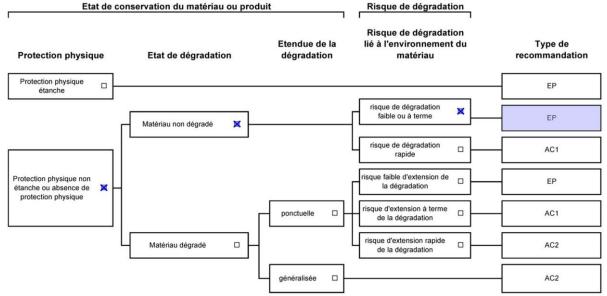
Résultat Score EP (Z-III-RF)





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 14/31 N° de dossier : 868982





Dossier n° 868982

Date de l'évaluation : 2017/04/24

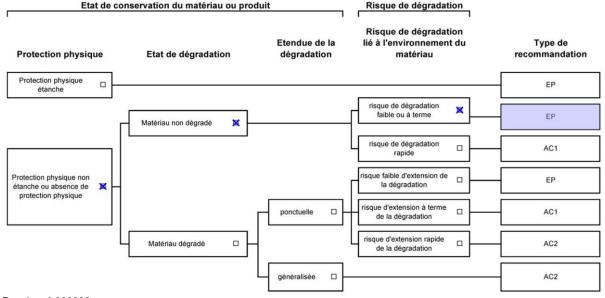
Bâtiment / local ou zone homogène : Salon

Identifiant Matériau: 0001-3

Matériau : Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières

non séparable + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + peinture non séparable

Résultat Score EP (Z-III-RF)



Dossier n° 868982

Date de l'évaluation : 2017/04/24

Bâtiment / local ou zone homogène : Chambre 2

Identifiant Matériau: 0003

Matériau : Substrat : placoplâtre - Revêtement : Tapisserie

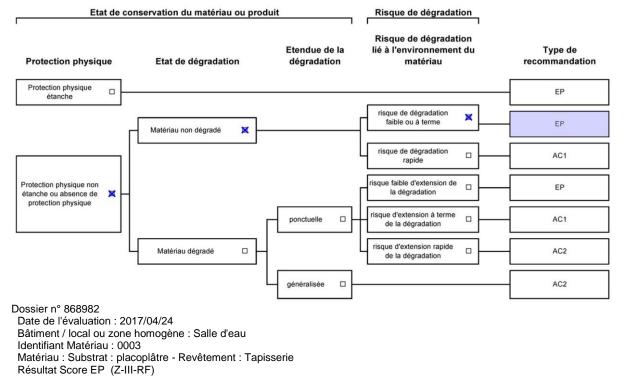
Résultat Score EP (Z-III-RF)





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 15/31 N° de dossier : 868982





# 9. RAPPORTS D'ANALYSES (page suivante)





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 16/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25149 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC

Mme Christelle LANDREIN

PARC ST FIACRE

53200 CHATEAU-GONTIER

Prélèvement:

Commande ITGA : IT1417-17885 Echantillon ITGA : IT141705-25149 Reçu au laboratoire le : 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande	868982_2017_05_09_1740_2541
Dossier client	868982
Echantillon	CLA0001-050517 - Substrat : Colle + Ragreage - Revetement : Revetement souple - Salon
Description ITGA	Revêtement bicouche souple beige et rouge / Revêtement souple beige / Colle polymère jaune en faible quantité / Ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières / Colle bitumineuse noire en faible quantité / Peinture

#### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Revêtement bicouche souple beige et rouge	META le 18/05/2017	Amiante non détecté		1
•	Revêtement souple beige	META le 18/05/2017	Amíante non détecté	3555	1
•	Colle polymère jaune en faible quantité non séparable + ragréage gris en faible quantité en vrac avec poussières non séparable + colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + peinture non séparable	META le 18/05/2017	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

fo

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 17/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25150 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC Mme Christelle LANDREIN PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER

## Prélèvement:

Commande | TGA : | T1417-17885 Echantillon | TGA : | T141705-25150 Reçu au laboratoire | le : 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande	868982_2017_05_09_1740_2541
Dossier client	868982
Echantillon	CLA0002-050517 - Substrat : Beton - Revetement : Tapisserie - Entree
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en faible quantité / Toile fibreuse blanche / Peintures multiples

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + matériau gris en faible quantité non séparable + toile fibreuse blanche non séparable + peintures multiples non séparable	META le 18/05/2017	Amíante non détecté		1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

fo

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 18/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation nº 1-5970
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25151 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC Mme Christelle LANDREIN PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER Prélèvement:

Commande ITGA: IT1417-17885 Echantillon ITGA: IT141705-25151 Reçu au laboratoire le: 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande	868982_2017_05_09_1740_2541
Dossier client	868982
Echantillon	CLA0003-050517 - Substrat : placoplatre - Revetement : Tapisserie - Entree
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée / Peintures multiples / Papier peint

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Þ	Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée non séparable + peintures multiples non séparable + papier peint non séparable	META le 18/05/2017	Présence de fibres d'amíante	Chrysotile	1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

fo

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 19/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25152 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC Mme Christelle LANDREIN PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER Prélèvement:

Commande ITGA: IT1417-17885 Echantillon ITGA: IT141705-25152 Reçu au laboratoire le: 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande	868982_2017_05_09_1740_2541	
Dossier client	868982	
Echantillon	CLA0004-050517 - Substrat : Platre - Revetement : Peinture - Entree	
Description ITGA	Peintures multiples en vrac	

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Peintures multiples en vrac	META le 18/05/2017	Amíante non détecté	MES	1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

Sa

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 20/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation nº 1-5970
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25153 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC Mme Christelle LANDREIN PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER Prélèvement:

Commande ITGA: IT1417-17885 Echantillon ITGA: IT141705-25153 Reçu au laboratoire le: 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande 868982_2017_05_09_1740_2541	
Dossier client 868982	
Echantillon	CLA0005-050517 - Substrat : Colle + Ragreage - Revetement : Revetement souple - Cuisine
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune avec poussières / Matériau souple blanc

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

Fraction Analysée		Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Revêtement souple beige + colle polymère jaune avec poussières non séparable + matériau souple blanc non séparable	META le 18/05/2017	Amiante non détecté		1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

fa

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 21/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25154 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC Mme Christelle LANDREIN PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER Prélèvement:

Commande |TGA : |T1417-17885 Echantillon |TGA : |T141705-25154 Reçu au laboratoire le : 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande	ommande 868982_2017_05_09_1740_2541	
Dossier client	868982	
Echantillon	CLA0006-050517 - Substrat : placoplatre - Revetement : Tapisserie - Cuisine	
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée / Peintures multiples en vrac	

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
<b>&gt;</b>	Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée non séparable + peintures multiples en vrac non séparable	META le 18/05/2017	Amiante non détecté	1000	2

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

Sa

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 22/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25155 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC

Mme Christelle LANDREIN

PARC ST FIACRE

53200 CHATEAU-GONTIER

Prélèvement:

Commande ITGA : IT1417-17885 Echantillon ITGA : IT141705-25155 Reçu au laboratoire le : 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande 868982_2017_05_09_1740_2541		
Dossier client	868982	
Echantillon	CLA0007-050517 - Substrat : Beton - Revetement : Tapisserie - Cuisine	
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en faible quantité en vrac / Peinture en vrac	

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Þ	Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + matériau gris en faible quantité en vrac non séparable + peinture en vrac non séparable	META le 18/05/2017	Amiante non détecté	355h	1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

fo

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 23/31 N° de dossier : 868982





Parc d'affaires Espace Performances Bât K 35760 SAINT-GREGOIRE Tél : 02.99.35.41.41 Fax : 02.23.22.52.27 www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT D'ESSAI N° IT141705-25156 EN DATE DU 19/05/2017 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

ALLO DIAGNOSTIC Mme Christelle LANDREIN PARC ST FIACRE 53200 CHATEAU-GONTIER Prélèvement :

Commande ITGA : IT1417-17885 Echantillon ITGA : IT141705-25156 Reçu au laboratoire le : 15/05/2017

## Réf. Client :

Commande	868982_2017_05_09_1740_2541
Dossier client	868982
Echantillon	CLA0008-050517 - Substrat : Platre - Revetement : Peinture - Cuisine
Description ITGA	Peintures multiples en vrac

## Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META): broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

## Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

## Résultat :

	Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
•	Peintures multiples en vrac	META le 18/05/2017	Amíante non détecté	MES	1

Validé par : Fatima BELARBI - Analyste

fo

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 24/31 N° de dossier : 868982



# 10. PROGRAMME DE REPERAGE DE LA NORME NF X 46-020

Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante

COMPOSANT de la construction	PARTIE DE COMPOSANT A VERIFIER ou à sonder
	1- Toiture, terrasse et étanchéité
Diaguas anduláse et planes	Plaques en fibre-ciment y compris les panneaux type "sous tuile"
Plaques ondulées et planes	Plaques en matériau bitumineux
Ardoises	Ardoises composites
Aldoises	Ardoises en fibres-ciment
Bardeaux bitumés (type "Shingle")	
	Pare-vapeur, pare-pluie et autres panneaux structurels
Eléments de sous-toiture	Isolants sous-toiture
	Flocage
Complexe d'étanchéité pour toiture (y compris	Bandes bitumineuses notamment renfort de cuvelage, produits d'accrochage et colle
toiture-terrasse) pouvant être constitué d'une ou	Isolants
plusieurs couches	Complexes asphaltés
	Conduits de cheminée, de ventilation, etc.
Eléments ponctuels	Tout élément complémentaire à la toiture y compris les chéneaux
	Conduits de ventilation, conduits eaux pluviales
	2- Parois verticales extérieures
	Plaques
	Joints d'assemblages
Panneaux sandwichs	Joints d'étanchéité
Tariffedax sariawions	Tresses
	Mastics
	Plaques et "bacs" en fibres-ciment
Bardages	Ardoises composites ou fibres-ciment
Bardages Métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur, peinture
•	·
Isolants sous bardages	Flocage, carton
	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés
Murs et cloison "en dur"	Colle de carrelage
	Etanchéité extérieure des fondations
	Appui de fenêtre
	3- Parois verticales intérieures
	Flocages
Murs et cloison "en dur"	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant
	une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
	Joints (de dilatation, d'assemblage)
	Florages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant
Poteaux (périphérie et intérieurs)	une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)  Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutraison)
	Entourages de poteaux (cartons, fibres-ciment, matériaux sandwich, carton + plâtre)
	Coffrage perdu
	Isolant intérieur
Cloisons légères ou préfabriquées	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH/ERP: tresses,
Cioisons legeres ou prelabiliquees	cartons, fibres-ciments
	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant
Gaines et coffres verticaux (vérification des	une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)
intérieurs et des extérieurs)	Panneaux
	Jonctions entre panneaux
Portes coupe-feu. Portes pare-flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris oculus, etc.)
<u> </u>	Sous-couches des tissus muraux
Revêtements de murs, de poteaux, de cloisons	Revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment)
légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres	Colles des carrelages
et des portes coupe-feu et pare-flamme	Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives)
·	1 Official of Interface ( Distributed of According 5)





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 25/31 N° de dossier : 868982



4- Plafonds et faux plafonds				
	Flocages			
	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment			
	ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)			
Plafonds	Panneaux collés, vissés			
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite).			
	Cales de ferraillage			
Poutres et charpentes (périphériques et	Flocages			
. "	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)			
intérieures) - DEBUT	Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison), plaques de ripage			
	Entourages de poutres (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre)			
Poutres et charpentes (périphériques et				
intérieures) - SUITE	Coffrage perdu			
	Peintures (intumescentes, bitumineuses, décoratives)			
	Rebouchage de trémies			
Interfaces entre structures	Jonctions avec la façade			
	Calfeutrements			
	Joints de dilatation			
	Flocages			
Online at author baring t	Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant			
Gaines et coffres horizontaux	une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP)			
	Panneaux			
	Jonctions entre panneaux			
	Panneaux et plaques.			
	Jonctions entre faux plafonds et structure			
	Joints entre panneaux ou plaques			
	Pare-vapeur (le pare-vapeur est celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux			
Faux plafonds	plafond)			
	Isolant de faux plafond (l'isolant à rechercher est celui déroulé ou posé dans le plénum au-dessus			
	du panneau de faux plafond)			
	Cantonnements (le cantonnement à rechercher est celui constitué dans le plenum en jonction			
	entre les cloisons ou murs et le plancher haut supérieur)			
	Flocage			
Suspentes et contrevents	Protections en plâtre			
	Peintures intumescentes			
	5- Planchers et planchers techniques			
	Dalles plastiques			
Revêtements de sol y compris revêtements de	Dalles moquettes avec entre-couche noire			
sols sportifs (en cas de travaux, l'analyse	Lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche			
concerne chacune des couches du revêtement)	Nez de marche			
	Colles			
	Etanchéité de cuvelage			
	Coffrage perdu			
Planchers	Chape maigre (base ciment)			
	Ragréage			
	Rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP)			
6- Conduits, c	analisations et accessoires intérieurs et extérieurs			
	Calorifugeages, rubans adhésifs			
	Enveloppe de calorifuge			
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée,	Conduit			
autres fluides)	Joints entre éléments mastic			
	Tresses			
	Manchons			
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours			
	Clapet			
Clanat/valat acupa fau	Volets			
Clapet/volet coupe-feu.	Rebouchage			
	Ossature			
Vide ordures	Conduit			
Vide ordures	Joint d'étanchéité des trappes			
	7- Ascenseurs et monte-charges			
Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur				
	Portes et cloisons palières			
et portes palières de l'étage				
et portes palières de l'étage	Frain			
et portes palières de l'étage  Machinerie  Trémie, machinerie	Frein Calfeutrement entre mur / plancher (Joint, bourre) Trappe			





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 26/31 N° de dossier : 868982



8- Equipements divers et accessoires				
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (interne et externe), tissus, revêtements de câbles métalliques			
9- Installations industrielles				
Equipements et éléments spécifiques à vérifier en fonction du process industriel (fours, étuves, tuyauteries, racks)	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (interne et externe), tissus			
10- Voies et Réseaux divers				
Conduits	Fibres-ciment			
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche			

OBLIGATIONS EUT EGARD AU DECRET OBLIGATIONS EUT EGARD DE L'ARRETES DU 12 DECEMBRE 2012, DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. (CONCERNANT LES MATERIAUX FRIABLES):

#### Faux plafonds

Conformément à l'arrêté du 15 janvier 1998, une grille d'évaluation de l'état de conservation est rédigée pour que chaque faux plafond contenant de l'amiante et ceci par zone homogène. Cette grille d évaluation tient compte, notamment, de l'accessibilité du matériau (hauteur sous plafond), des dégradations recensées (plaque cassée, fissurée, etc.), de l'état de fixation et des supports des plaques (une mauvaise fixation favorise les effets dus aux vibrations).

En fonction des critères énoncés ci-dessus, l'action à entreprendre est définie dans les mêmes conditions que les flocages calorifugeages et ceci par zones réputées homogènes.

## Calorifugeages et flocages

Conformément à l'article 3 du décret n°96-97 modifié, une grille d'évaluation est rédigée pour chaque calorifuge et flocage contenant de l'amiante et ceci par zone homogène. Cette grille d'évaluation tient compte, notamment, de l'accessibilité du matériau, de sont degré de dégradation, de son exposition à des chocs, et à des vibrations enfin à l'existence de mouvement d'air dans la zone homogène concernée.

En fonction du résultat obtenu du diagnostic, une note de 1 à 3 est attribuée :

- Une note égale à **UN** (1) se traduit par un contrôle périodique de l'état de conservation du matériau dans les conditions prévues à l'article 3.
- Une note égale à **DEUX** (2) oblige, selon les modalités prévues à l'article 5, à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agrée en microscopie électronique à transmission.
  - Si le niveau d'empoussièrement, est inférieur ou égal à la valeur de 5 fibres / litre, le propriétaire procède à un contrôle de l'état de conservation des matériaux dans les conditions de l'article 3 (triennal).
  - Si le niveau d'empoussièrement est supérieur à 5 fibres / litre, le propriétaire procède à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante. Pendant la période précédent les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mise en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à 5 fibres / litre.
- Une note égale à **TROIS** (3) oblige, le propriétaire à procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article 5. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau inférieur à 5 fibres / litre.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 27/31 N° de dossier : 868982



# OBLIGATIONS EUT EGARD DE L'ARRETES DU 12 DECEMBRE 2012, DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE. (CONCERNANT LES MATERIAUX NON FRIABLES):

• Soit une « évaluation périodique », lorsque, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique que cette évaluation périodique consiste à :

- contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation;
- rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Soit une « action corrective de premier niveau », lorsque, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

  A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :
  - rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer
  - procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone;
  - contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- Soit à une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :
  - prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
    - Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
  - mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 28/31 N° de dossier : 868982



## 11. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

## 1. Informations générales

## a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

## b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

## 2. Intervention de professionnels

Soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 29/31 N° de dossier : 868982



## 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- Perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- Remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

## 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-àdire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

## a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

## b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

## c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 30/31 N° de dossier : 868982



## d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
  - du conseil général (ou conseil régional en lle-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux
    - de la mairie :
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

## e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.





Dossier Amiante Avant Travaux - Page 31/31 N° de dossier : 868982



# 12. ANNEXES /ATTESTATION D'ASSURANCE/ CERTIFICATION





264879

SAS ALLO DIAGNOSTIC 37 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés, **VERSPIEREN** – 8 avenue du Stade de France – 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX, certifions par la présente que :

## SAS ALLO DIAGNOSTIC 37 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS

a souscrit, par notre intermédiaire, auprès de la compagnie AXA France IARD, dont le siège social est 313 terrasses de l'Arches 92727 Nanterre cedex,

un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1ère ligne n° 3912280604 et un contrat d'assurance Responsabilité Civile 2ème ligne n° 3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires
  - Repérage amiante avant-vente
  - Constat des risques d'exposition au plomb
  - Diagnostic de performance énergétique
  - Etat de l'installation intérieure de gaz
  - Etat de l'installation intérieure d'électricité
  - Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
  - Etat des risques naturels, miniers et technologiques
  - L'Infiltrométrie
- Les autres diagnostics
  - Dossier Technique Amiante (DTA)
  - Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
  - Contrôle du plomb après travaux
  - Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
  - Repérage de l'amiante avant travaux
  - Repérage de l'amiante avant démolition
  - Repérage du plomb avant travaux
  - Diagnostic accessibilité handicapés
  - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis
  - Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile.
  - Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
  - Etat des lieux locatif
  - Diagnostic de pollution des sols

**Etablissement de Saint-Denis**: 8 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint-Denis cedex

**Tél.**: 01 49 64 10 64 Fax: 01 49 64 10 65 www.verspieren.com

Siège social : 1 avenue François Mitterrand BP 30200 - 59446 Wasquehal cedex





- Audit de pré acquisition
- Recherche des métaux lourds
- Dossier de mutation
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Diagnostic sécurité piscine
- Test d'étanchéité à l'air des bâtiments
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Formation aux métiers du Diagnostic
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Vérification de la VMC
- Pose de détecteurs incendie
- Sapiteur Amiante
- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau
- Mesures d'empoussièrement

## Garanties du contrat 1 Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Nature des Dommages	LIMITES DE GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après )	9 000 000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : - Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance et par sinistre
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confonfus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	Par expert : 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

## Garanties contrat 2<sup>ème</sup> Ligne N° 3912431104

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle : Tous dommages confondus 3.000.000 € par sinistre et par année d'assurance et par filiale, membre du GIE dont :

Siège social : 1 avenue François Mitterrand BP 30200 - 59446 Wasquehal cedex **Tél.**: 03 20 45 71 00 **Fax**: 03 20 73 82 94 www.verspieren.com

**Etablissement de Saint-Denis**: 8 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint-Denis cedex



Tél.: 01 49 64 10 64

Fax: 01 49 64 10 65



- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1.500.000 € par sinistre et par année d'assurance et par filiale, membre du GIE.

Il est précisé que ces montants interviennent:

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1ère ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1ère ligne.

En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1ère ligne.

La présente attestation, valable du **01.01.2017 au 31.12.2017** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat. Elle est délivrée, pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à La Plaine Saint Denis, le 10.01.2017. POUR DELEGATION



Siège social : 1 avenue François Mitterrand BP 30200 - 59446 Wasquehal cedex Etablissement de Saint-Denis : 8 avenue du Stade de France 93218 La Plaine Saint-Denis cedex **Tél.**: 01 49 64 10 64 **Fax**: 01 49 64 10 65



Tél.: 03 20 45 71 00

Fax: 03 20 73 82 94

www.verspieren.com



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 4038 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

## Madame LANDREIN Christelle

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis

Date d'effet : 20/07/2016 - Date d'expiration : 19/07/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit. Edité à Saint-Grégoire, le 05/09/2016.



Arrèté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

